



cftc

NAO 2026 FNAC Relais

Vos droits, nos revendications

L'augmentation des minima de grille doit être automatique pour l'ensemble des salariés de la branche et ne doit pas impacter l'enveloppe NAO

Rémunération et pouvoir d'achat

+2% **d'augmentation générale**
Hausse appliquée sur les salaires de base avec une revalorisation corrélative des minima de grille salariale



Titres restaurants

Revalorisés à 12€ pour améliorer le budget repas quotidien



Prime de vacances

Augmentation pérenne de 50€ pour passer à 600€



Enveloppe rattrapage de carrière

Mesure spécifique pour les salariés n'ayant bénéficié d'aucune mesure individuelle depuis 3 ans



Monétisation

Des heures et jours à compenser

Temps de travail et flexibilité



Vers la semaine de 4 jours

Possibilité pour les salariés à temps plein de travailler sur 4 jours jusqu'à 22 semaines par an via la pose de ½ RTT



Volontariat pour les jours fériés

Le travail les jours fériés doit reposer sur le strict volontariat des salariés



Passage au temps partiel facilité

Possibilité de passer à temps partiel pendant un an pour répondre à un impératif personnel sur simple demande

Valorisation de l'ancienneté

30
ans

5ème jour de congé d'ancienneté

Octroi d'un jour de CP supplémentaire pour les salariés ayant atteint 30 ans d'ancienneté

Revalorisation des primes anniversaire

Ancienneté	Montant de la prime
10 ans	250€
20 ans	500€
30 ans	800€
40 ans	1000€

QVCT et mesures spécifiques GAD



Compensation pour les GAD

Augmentation spécifique afin de compenser le tassement de rémunération et l'absence de part variable



Nouveaux congés de santé

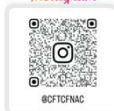
Augmentation à 16 ans de l'âge enfant malade et mise en place d'un congé spécifique endométriose, adénomyose, SOPK, dysménorrhée



Télétravail pour les GAD

Autoriser le télétravail partiel pour les GAD afin de réduire les interruptions

Instagram



facebook



Site CFTC Fnac



WhatsApp

